Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_273-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	70
Procurations	07
Votants	**77**
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_273-DE

Délibération

DEL2026-07-273 **GENS DU VOYAGE : TARIFS EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Vu la délibération DEL2024-11-250 adoptée lors du conseil d'agglomération du 26/11/2024 relative aux tarifs applicables sur les aires permanentes ;

Vu les tarifs des emplacements validés en conseil d'Agglomération le 25 mars 2025 ;

Vu les délibérations DEL2025-10-216 et DEL2025-10-217 adoptées lors du conseil du 21/10/2025 relatives à la modification des règlements intérieurs des aires d'accueil de Ploumagoar et de Paimpol, et portant le montant du dépôt de garantie à 120 € pour chaque aire ;

Vu la délibération DEL2025-12-292 adoptée lors du conseil d'agglomération du 09/12/2025 relative aux tarifs des redevances et des prestations assurées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2026 ;

Considérant qu'afin de permettre à toutes les familles de voyageurs de participer au paiement des fluides et du ramassage des déchets, il convient d'étendre l'application du forfait de stationnement sur les aires temporaires ou du forfait appliqué lors de stationnements illicites conventionnés aux caravanes principales simple essieu ;

Considérant qu'il convient d'intégrer à la grille tarifaire des équipements le montant de la location de la salle de réunion de l'aire de Ploumagoar et de son dépôt de garantie ;

Considérant qu'il convient de mettre en place des grilles tarifaires en cas de dégradations occasionnées aux équipements de la salle de réunion de l'aire de Ploumagoar ou des aires de petite capacité pour groupe familiaux ;

Considérant qu'il convient de compléter les grilles tarifaires applicables en cas de dégradation des équipements des aires permanentes de Ploumagoar et de Paimpol ;

Il vous est proposé de valider les grilles tarifaires ci-dessous, pour la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage du territoire :

	Aire de Paimpol	**Aire de Ploumagoar**
Droit d'emplacement	3 €/jour	3,50 €/ Jour
Consommation des fluides		
Eau	4,18 €/m3	3,88 €/m3
Electricité	0,21 €/kWh	0,21 €/kWh
Dépôt de garantie	120 €	120 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	35 €/semaine	38,50 €/semaine
Location de la salle		5 € /jour Dépôt de garantie 80 €
Grands Passages		
25 €/semaine caravanes double-essieu Dépôt de garantie : 800 €		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_273-DE

Stationnements sur aire d'accueil de petite capacité (aire temporaire)
20 €/semaine caravane double-essieu ou caravane principale simple-essieu Dépôt de garantie : tarif d'une semaine de séjour
Stationnements illicites conventionnés
3 €/ caravanes doubles-essieux ou caravane principale simple-essieu / jour

Tarifs applicables pour détériorations sur l'aire de PAIMPOL	
Nettoyage du container-poubelle	30 €
Nettoyage du local privé	50 €
Nettoyage de l'emplacement	50 €
Ramassage des déchets sur l'emplacement	50 €
Transport déchets/gravats/ferraille à la déchèterie	90 €/m³
Porte métallique extérieure	2 500 €
Porte intérieure	1 750 €
Serrure porte intérieure	150 €
Serrure porte 1 point	350 €
Serrure porte 3 points	500 €
Cylindre à bouton	100 €
Cylindre porte à clé	100 €
Luminaire intérieur	90 €
Luminaire extérieur	90 €
Interrupteur, prise de courant	50 €
Barres de préhension PMR	50 €
Lunette WC	50 €
Siège de douche	250 €
Robinet de lavabo / robinet d'eau	50 €
Robinet machine à laver	50 €
Robinet mélangeur de d'évier	350 €
Siphon + tuyau de vidange	80 €
Pommeau de douche	150 €
Evacuation en PVC de machine à laver	80 €
Mur et sol souillé / Trace de peinture ou autre	150 €/m²
Hydrocarbure sur le sol	150 €/m²
Grille chauffage	120 €
Débouchage des WC	60 €
Autre dégradation	Selon devis
Tarifs applicables pour détériorations sur l'aire de PLOUMAGOAR	
Nettoyage du container-poubelle	30 €
Nettoyage du local privé	50 €
Nettoyage de l'emplacement	50 €
Ramassage des déchets sur l'emplacement	50 €
Transport déchets/gravats/ferraille à la déchèterie	90 €/m³

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_273-DE

Porte métallique extérieure	2 500 €
Porte intérieure	1 750 €
Serrure porte intérieure	150 €
Serrure porte 1 point	350 €
Serrure porte 3 points	500 €
Cylindre à bouton	100 €
Cylindre porte à clé	100 €
Luminaire intérieur	90 €
Luminaire extérieur	90 €
Interrupteur, prise de courant	50 €
Barres de préhension PMR	50 €
Lunette WC	50 €
Siège de douche	250 €
Robinet de lavabo / robinet d'eau	50 €
Robinet machine à laver	50 €
Robinet mélangeur de d'évier	350 €
Siphon + tuyau de vidange	80 €
Pommeau de douche	150 €
Evacuation en PVC de machine à laver	80 €
Mur et sol souillé / Trace de peinture ou autre	150 €/m²
Hydrocarbure sur le sol	150 €/m²
Grille chauffage	120 €
Débouchage des WC	60 €
Autre dégradation	Selon devis

Tarifs applicables pour détériorations dans la salle de réunion de l'aire de Ploumagoar	
Non restitution de la clé de la salle	80 €
Ramassage des déchets aux abords de la salle	50 €
Nettoyage du local	50 €
Porte métallique extérieure	2 500 €
Serrure	100 €
Luminaire intérieur	90 €
Luminaire extérieur	100 €
Interrupteur, prise de courant	50 €
Extincteur	50 €
Fenêtre oscillo-battante	300 €
Volet roulant	150 €
Système de fermeture fenêtre oscillo-battante	100 €
Mur et sol souillé / Trace de peinture ou autre	150 €/m²
Radiateur électrique	120 €
Autre dégradation	Selon devis

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_273-DE

Délibération

Tarifs applicables pour dégradations sur les Aires de Petite Capacité	
Ramassage des déchets sur l'aire ou ses abords immédiats	25 €
Transport déchets/gravats/ferraille à la déchèterie	90 €/m³
Prise de courant	50 €
Autre dégradation du coffret électrique	Selon devis
Coffret électrique	1 000 €
Robinet ¼ de tour de la nourrice d'eau	15 €
Autre dégradation de la nourrice d'eau	Selon devis
Nourrice d'eau	200 €
Autres dégradations	Selon devis

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide l'adoption des grilles tarifaires ci-dessus, applicables à compter du 20 juillet 2026, et ce tant qu'elles n'auront pas été modifiées ou abrogées par une décision ultérieure du Conseil d'Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY